



FEDERATION
OMNISPORTS
cultivons vos envies

SEKOLAH SILAT

BULLETIN D'ADHESION SAISON 2026 / 2027

Identité 1

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Tél Portable : Tél. Domicile :

E-mail :

Profession :

Identité 2

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Tél Portable : Tél. Domicile :

E-mail :

Profession :

Coordonnées d'une personne à joindre en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél Portable : Tél. Domicile :

Lien avec l'adhérent :

Informations complémentaires :

Sports, arts martiaux, sport de combat pratiqué précédemment :

.....

Renseignements utiles à connaître (Blessures, allergies, particularités, ...) :

.....

Cotisation annuelle Association SEKOLAH SILAT 2026-2027

- Je pratique à Maxéville uniquement (entourer l'option choisie)**

<u>1 séance hebdomadaire</u>	<u>2 séances hebdomadaire</u>	<u>3 séances hebdomadaire</u>
160 €	230 €	260€

Modalités du règlement de la licence et de la cotisation :

Pour les adhérents de la même famille 50% de réduction pour la 2ème personne (sous réserve d'options d'adhésions identiques).

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. En cas d'arrêt volontaire, d'abandon ou de cessation de la pratique en cours de saison, quelle qu'en soit la date, aucun remboursement total ou partiel de la cotisation ne pourra être exigé.

La totalité doit être réglée par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de SEKOLAH SILAT au moment de l'inscription, avec possibilité de paiements échelonnés pour la cotisation (maximum 3 chèques).

Montant total à régler :

Montant 1 : Montant 2 : Montant 3 :

- Je pratique à Maxéville et à Champigneulles (entourer l'option choisie)**

<u>2 séances par semaine</u>	<u>3 séances hebdomadaire</u>
1 séance à Maxéville + 1 séance (samedi matin) à Champigneulles.	2 séances à Maxéville + 1 séance à Champigneulles (samedi matin)
230 €	260 €
1, 2 ou 3 chèques pour un montant total de 170€ à l'ordre de SEKOLAH SILAT + 1 chèque de 60€ à l'ordre de l'Amicale Laïque	1, 2 ou 3 chèques pour un montant total de 220€ à l'ordre de SEKOLAH SILAT + 1 chèque de 40€ à l'ordre de l'Amicale Laïque

Certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive

- Il est obligatoire pour tous les nouveaux pratiquants de plus de 18 ans.
- Il est valable 3 ans pour les pratiquants déjà inscrits, à condition d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire santé « QS-SPORT » (Cerfa n°15699*01) et avoir remis signée au Club l'« Attestation santé pour les personnes majeures pour le renouvellement de leur licence à la SEKOLAH SILAT ».
- Pour les mineurs (- de 18 ans), il n'est plus obligatoire à condition d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire santé « QUESTIONNAIRE DE SANTE – Mineurs » et avoir remis signée l'« Attestation de santé pour les mineurs ».

Certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive :

INITIAL (nouveau pratiquant), remis en date du :

RENOUVELLEMENT (+ de 3 ans), remis en date du :

Date :

Signature :